



## DEMANDE DE PROLONGATION D'AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitants agricoles (PCIA)

---

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) sollicite le Cnis et le Comité du Label afin d'obtenir une prolongation d'un an de [l'avis d'opportunité de l'enquête PCIA délivré en avril 2020 pour la période 2021-2025](#).

L'enquête PCIA (prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitants agricoles) constitue un dispositif fondamental pour le suivi en France des coûts d'approvisionnement des agriculteurs en agrofournitures et en produits et services vétérinaires.

Cette enquête mensuelle réalisée par le SSP, est une source essentielle à la production de l'indice national des prix d'achat des moyens de production agricoles (Ipampa) et de ses déclinaisons régionalisées. Cet indice est calculé selon une nomenclature harmonisée avec les autres pays de l'Union européenne et diffusé par l'Insee.

Tous les cinq ans, l'Ipampa fait l'objet d'un rebasement dont une fois sur deux de manière complète(\*). Ce sera le cas à l'occasion du passage en base 2025.

Dans cette perspective, le SSP et l'Insee lanceront en 2026 des travaux préparatoires pour le prochain rebasement. Ces travaux incluront une enquête préliminaire spécifique visant à mettre à jour la nomenclature et l'échantillon associés à cet indice, et qui contribuera aussi à la mise à jour des pondérations. Cette enquête, confiée au SSP, collectera des informations quantitatives sur les ventes aux exploitants agricoles de produits concernant l'alimentation animale, les engrais, les produits phytosanitaires, les semences, le petit outillage et les produits et services vétérinaires. Environ 300 entreprises d'agrofournitures aux exploitations agricoles seront interrogées à partir du premier trimestre 2027.

Ces réflexions seront concomitantes avec la mise en place du règlement SAIO, qui implique la fourniture à Eurostat de séries de « prix absolus » sur certains engrais et produits de l'alimentation animale, issus de la source enquête PCIA. Pour répondre au plus près à cette demande européenne, la nomenclature de l'enquête PCIA devra être redéfinie en partie, tout en maintenant les contraintes liées à l'Ipampa.

**Compte tenu de l'importance de l'enquête PCIA pour le calcul de l'Ipampa, nous sollicitons une prolongation d'un an du label d'intérêt général et de qualité statistique de l'enquête Prix des Consommations intermédiaires nécessaires aux exploitants agricoles.**

**Cette prolongation permettrait une meilleure coordination avec les travaux de rebasement de l'Ipampa, l'implémentation du règlement SAIO pour la fourniture des prix absolus, et assurerait la continuité des productions statistiques essentielles pour la statistique publique.**

**Si cette demande est acceptée, le SSP présentera au premier semestre 2026, en même temps que sa demande de renouvellement du label de l'enquête PCIA, l'enquête préliminaire au rebasement de l'Ipampa.**

*(\*) La précédente opération de ce type remonte à 2016, le rebasement 2020 de l'Ipampa ayant été un rebasement dit « léger » réalisé sur la base de sources externes.*